

Compte rendu de la conférence débat

« TRANSMISSION DU PATRIMOINE & DEPENDANCE »

Dans le cadre du partenariat AVF national et groupe ALLIANZ FINANCE CONSEIL, 11 adhérents de l'AVF de REVEL ont pu assister le lundi 17 avril dernier, dans les locaux des Bains Douches à une Conférence Débat sur TRANSMISSION et DEPENDANCE animée par Messieurs BUSQUET et LAUTHIER

Questions et Réponses ont suivi cette présentation forte instructive pour tous comme ces trois commentaires d'adhérents le prouvent :

« Réunion très intéressante sur ses deux volets : transmission de patrimoine et dépendance, et sur la qualité des intervenants, clairs, précis avec une pédagogie et un langage accessible à cet auditoire.

De nombreux points sur la succession traités de manière précise, surtout argumentés et imagés grâce à des graphiques, sans rentrer dans les cas personnels. Outre les informations précieuses pour moi, que je serais allé chercher chez un notaire (peut être trop tard) après prise de rendez-vous et tout le reste ,et que chacun pourra utiliser en fonction de sa situation, il apparaît que 80 ans est le seuil ou l'écueil fatidique ,ce qui revient pour beaucoup d'entre nous à nous dire « dépêchez-vous » de réagir si vous voulez faire quelque chose pour vos enfants, d'autant que maintes possibilités existent de 100 000 € aux 31865 €

Quant à la dépendance, là aussi les chiffres avancés, en matière de coût, donnent à réfléchir, et à envisager l'avenir avec plus de réalisme, puisque enfants et petits enfants sont financièrement liés à leurs ascendants, quelle que soit la valeur du patrimoine à transmettre. J'ai beaucoup apprécié la manière professionnelle dont ces deux thèmes ont été traités et leur logique puisque les deux vont dans le même sens et sont complémentaires : transmettre à nos descendants de l'actif et ne pas leur laisser un passif à éponger de notre vivant. »

« La conférence était très intéressante. La plupart des sujets abordés ne m'était pas inconnus. C'est dans le détail qu'il est intéressant de s'aventurer. Pour moi c'était la clause bénéficiaire. Depuis j'ai eu le rdv avec la banque et les impôts et le prochain à venir est le notaire. Donc pour moi très bénéficiaire. Sans rentrer dans les détails mon fils aurait été spolié d'une partie de l'héritage. Il aurait fallu plus de temps pour aborder en détail mais ensuite on pourrait s'embrouiller dans les explications. L'essentiel était dit »

« Très satisfait d'avoir participé à cette conférence. Le fait que l'assemblée soit d'une taille relativement réduite, a permis aux participants de poser toutes les questions aux deux animateurs. Ces derniers se sont montrés à l'écoute et ont répondu très clairement aux diverses préoccupations. Evénement à renouveler ! »

Nous renouvèlerons cette expérience la saison prochaine afin de continuer à informer nos adhérents sur l'évolution des lois relatives à la Fiscalité en France.

Merci aux participants !

Corinne PAGGI
Présidente AVF REVEL